

## **Le chargé de prévention des risques professionnels**

---

**Public :** Chef d'entreprise, Responsable HSE, Salarié chargé de mettre en oeuvre la démarche de maîtrise des risques dans l'entreprise (Article L4644-1 du Code du Travail - Loi 2011-867 du 20/07/2011)

**Pré-requis :** Aucun

---

### **Objectifs**

**Aptitudes :**

**Compétences :**

Comprendre le contexte réglementaire et acquérir les outils pour mettre en oeuvre une démarche de maîtrise des risques professionnels dans l'entreprise

---

**Contenu et déroulement :**

Module 1 (3 jours) :

- Le contexte réglementaire général et les obligations de l'entreprise en matière de Santé et Sécurité au Travail
- La fonction de conseiller en prévention de l'entreprise
- La démarche de Maîtrise des risques

les 9 principes de prévention

le schéma de Maîtrise des Risques et les méthodes d'analyse des risques

le Document Unique et ses satellites (Document Relatif à la Protection Contre les Explosions, Évaluation d'Exposition aux Risques Chimiques, Évaluation d'Exposition aux Rayonnements ElectroMagnétiques, Évaluation d'Exposition aux Rayonnements Optiques Artificiels, Diagnostic des Risques PsychoSociaux,...)

- Accueil sécurité et formations obligatoires
- Accident du Travail/Maladie Professionnelle et retour d'expériences
- analyse des Accidents du travail par la méthode de l'Arbre des Causes
- mise en place des remontées de situations dangereuses
- plan d'action REX

- Coactivité/gestion des Entreprises Extérieures

plan de Prévention

sélection des entreprises

permis de travaux

Module 2 (2 jours) :

Remarque : le Module 2 se déroule au moins 1 mois après le déroulement du module 1 pour permettre aux stagiaires de commencer à mettre en application les éléments traités dans leurs entreprises

- Débat et travail en commun sur les mises en oeuvre terrain
  - Les contrôles réglementaires
  - Les organismes externes (CARSAT, DIRECCTE, Médecine du Travail,...)
  - Introduction aux RPS (Risques PsychoSociaux)
  - Veille réglementaire et suivi des plans d'actions
  - Lien avec la réglementation environnementale et les Systèmes de Management
-

---

## Le chargé de prévention des risques professionnels

---

**Méthodes mobilisées :**

Participative et interactive prenant en compte l'expérience des participants et les réalités des situations de terrain. Alternance de phases théoriques, d'apports méthodologiques, d'études de cas (utilisation de vidéos) , d'analyses de situations, de débats, d'échanges...

**Modalités d'évaluation :** QCM en fin de session

**Accessibilité :** Notre salle de formation ne permet pas d'accueillir de personnes à mobilité réduite. Si vous souhaitez inscrire une personne à mobilité réduite, signalez le nous lors de l'inscription, nous étudierons alors la possibilité de réaliser la session dans une salle de location adaptée.

**Délai d'accès :** Nous consulter

---

<b>Durée</b>	<b>Tarif horaire par stagiaire</b>	<b>TOTAL par stagiaire</b>
<b>35 heures</b>	<b>29€ / heure</b>	<b>1015€ HT</b>

---

SAS SYNERG'ETHIC Conseil  
6 Rue Anatole France, 59790 Ronchin  
[www.synergethic.fr](http://www.synergethic.fr)